

L'AFFAIRE DU SIÈCLE REBONDISSEMENT

Alors que tout aurait pu se terminer après la décision du Tribunal administratif – qui avait reconnu l'inaction climatique de l'État mais refusé de la sanctionner – **le Conseil d'État vient de prendre une décision exceptionnelle** : il a renvoyé l'Affaire du Siècle devant la Cour administrative d'appel.

En clair ? Cela va permettre de revenir sur le jugement du Tribunal, qui n'avait pas sanctionné l'État. Après notre victoire historique en 2021, nous n'avions rien lâché, et le Conseil d'État vient d'**ouvrir la porte à une décision enfin contraignante pour l'État dès 2025**. Nous allons faire tout notre possible pour faire pencher la balance du bon côté de la justice climatique.

2025 sera donc une année importante pour l'Affaire du Siècle. Mais cela ne pourra se faire qu'avec votre soutien. En 2024, vos dons ont représenté plus de 85% de notre budget annuel. Vous êtes, de loin, la principale force qui nous permet de continuer le combat !

Vous faites partie des gens qui nous suivent régulièrement, mais (*sauf erreur de notre part !*) vous n'avez pas encore choisi de nous soutenir financièrement. Si vous en avez les moyens, [pouvez-vous nous soutenir en faisant un don maintenant ?](#) Merci d'être à nos côtés !

[Je fais un don maintenant](#)

Votre don est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66%. Par exemple, un don de 50€ ne vous coûte que 17€.

Votre soutien est essentiel, on compte sur vous !

Théo de l'Affaire du Siècle